

Revue des statistiques

Violences sexistes

Lorsque l'on parle des violences sexistes, il faut toujours prendre les statistiques avec de la distance. En effet, la honte, le tabou mais aussi les rapports de genre participent à rendre les statistiques insuffisamment représentatives de la réalité.

La prudence reste de mise et les études sont très difficilement comparables.

Lorsque l'on utilise des statistiques, il convient ainsi de mettre en contexte le chiffre et de prendre en compte sa dimension social. Les chiffres ne doivent jamais être compris comme une vérité absolue.

Dans le monde

Selon les estimations mondiales de l'OMS, 35% des femmes, soit près d'1 femme sur 3, indiquent avoir été exposées à des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire intime ou de quelqu'un d'autre au cours de leur vie. (2021 : OMS)

La prévalence européenne est de 23%.

[Report global and regional of violence against women, 2021](#)

Méthode :

Les chiffres ont été obtenus grâce au cumul et à la mise en place de plusieurs études de prévalences sur les différentes régions.

Définition :

Le rapport tient uniquement compte de la violence sexuelle et physique par les partenaires intimes et de la violence sexuelle par les personnes inconnues.

En Suisse

Violences au sein du couple

Statistiques policières nationales

En 2024, 21 127 (contre 2023 : 19 919) infractions ont été enregistrées dans le contexte de la violence domestique dont 26 homicides, parmi ces homicides 16 ont été perpétrés par un partenaire ou ex-partenaire et 3 par une partenaire ou ex-partenaire.

Parmi les autres infractions, on compte 6 interruptions de grossesse dans le consentement de la femme enceinte, 177 lésions corporelles graves, dont 107 par des partenaires ou ex-partenaires de genre masculin et 24 par des partenaires ou ex-partenaires de genre féminin.

8 135 personnes prévenues, soit 74%, sont des personnes de genre masculin.

8 268 personnes lésées, soit 70%, sont des personnes de genre féminin.

23% des personnes lésées de genre masculin ont moins de 20 ans, contre 16% pour les personnes de genre féminin.

Les chiffres de la violence domestique

Méthode :

Les chiffres ont été obtenus grâce au recensement policier.

Définition :

Le rapport tient compte des violences dans le cadre domestique.

Focus sur le Canton de Vaud

4 interventions par jour dans le Canton de Vaud en moyenne depuis 2015 pour violences domestiques.

De 2015 à 2020, plus de 70 % des personnes lésées recensées par la police s'inscrivent dans une relation de couple actuelle ou passée.

Les chiffres de la violence domestique

Méthode :

Les chiffres ont été obtenus grâce au recensement policier.

Définition :

Le rapport tient compte des violences domestiques avec un focus sur la violence entre partenaire et ex-partenaire.

Focus sur les homicides par arme à feu

Sur les 41 homicides par arme à feu dans la sphère domestique entre 2015 et 2022, 40 ont été commis par des personnes de genre masculin.

Les auteurs d'homicides dans la sphère domestique par arme à feu ont deux fois plus la nationalité suisse que les auteurs d'homicides dans la sphère domestique sans arme à feu.

Etude : Homicides par arme à feu dans la sphère domestique

Méthode :

Les chiffres ont été obtenus grâce aux statistiques criminelles (Swiss Homicide Monitor).

Définition :

Le rapport se base sur les définitions juridiques suivantes : « Ce n'est pas la qualification juridique qui détermine la prise en compte du délit, mais la définition du comportement, à savoir qu'une personne en tue une autre intentionnellement. Cela correspond aux art. 111 à 114 et 116 du Code pénal (CP) : meurtre (art. 111), assassinat (art. 112), meurtre passionnel (art. 113), meurtre sur la demande de la victime (art. 114) et infanticide (art. 116). Le SHM n'inclut pas l'incitation et l'assistance au suicide ».

Mis à jour le 15 mai 2025

Viol et violences sexualisées

Etude de prévalence de Gfs.berne mandatée par Amnesty

En Suisse, 22% des femmes ont subi des actes sexuels non consentis à partir de l'âge de 16 ans. Soit 1 femme sur 5.

[Etude complète](#)

Méthode :

Une étude de prévalence menée par Gsf.berne sous mandat de Amnesty. Une série de questions ont été posées regroupant 3 méthodes de récolte (téléphone, panel en ligne et participation en ligne).

Définition :

Aucune définition du consentement n'a été posée au préalable.

Statistiques policières

En 2022, 4 498 violences sexualisées, ont été recensées.

852 viols, 724 cas de contraintes sexuelles et 253 actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance.

Parmi les 3 287 personnes prévenues, 3 187 étaient de genre masculin, soit 97%. Parmi les 4 667 personnes lésées, 4 129 sont de genre féminin, soit 88%.

Statistiques Suisse de la criminalité

Méthode :

Les chiffres ont été obtenus grâce au recensement policier.

Définition :

La notion de violence sexualisée se base sur les éléments constitutifs des infractions. Elle regroupe les infractions qui impliquent de la violence et en particulier des actes sexuels, exercés, sous forme de menace ou imposés à une personne mineure ou adulte sans consentement explicite et contre sa volonté.

Les infractions suivantes du CP sont prises en compte dans les exploitations de la violence sexualisée :

- Art. 187 Actes d'ordre sexuel avec des enfants
- Art. 188 Actes d'ordre sexuel avec des personnes dépendantes
- Art. 189 Contrainte sexuelle
- Art. 190 Viol
- Art. 191 Actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance
- Art. 192 Actes d'ordre sexuel avec des personnes hospitalisées, détenues ou prévenues
- Art. 193 Abus de la détresse
- Art. 194 Exhibitionnisme
- Art. 195 Encouragement à la prostitution
- Art. 196 Actes d'ordre sexuel avec des mineurs contre rémunération
- Art. 198 Désagréments causés par la confrontation à un acte

Harcèlement sexuel

Statistiques policières

En 2020, 1435 infractions et 1477 personnes lésées pour harcèlement sexuel ont été enregistrées.

Dans neuf cas sur dix, la victime était une femme.

[Harcèlement sexuel en Suisse : ampleur et évolution](#)

Méthode :

Les chiffres ont été obtenus grâce au recensement policier.

Définition :

Art. 198 (code pénal)

Harcèlement de rue

63% des femmes interrogées et plus de 72% des femmes âgées de 16 à 25 ans, ont répondu avoir été confrontées à au moins un épisode de harcèlement de rue à Lausanne au cours des 12 derniers mois.

[Rapport d'enquête sur le harcèlement de rue à Lausanne](#)

Méthode :

Une enquête exploratoire auprès du public le plus concerné, à savoir les femmes fréquentant les espaces publics.

Définition :

Le « harcèlement de rue » désigne une forme de harcèlement, qui se déroule, par définition, dans les lieux publics - rues, parcs, transports publics, bars et discothèques - et qui est exercée sur des personnes en raison de leur appartenance à un genre. Ses victimes sont principalement des femmes et/ou des personnes homosexuelles, bisexuelles et/ou transgenres ou transsexuelles (« LGBT ») ou identifiées comme telles. Le phénomène comprend notamment les regards insistants, les sifflements, les commentaires sur le physique ou la tenue vestimentaire, les frottements, les avances sexuelles et les attouchements.